



# Informations et tarifs

## Conditions générales 2025-2026

### • Présentation

Le Jardin d'enfants « Vers Luisants », association à but non lucratif, accueille les enfants dès 24 mois révolus jusqu'à la 2<sup>ème</sup> primaire.

Les horaires d'ouverture sont du lundi au vendredi de 7h30 à 12h30 soit 5 heures par matinée.

L'arrivée des enfants se fait jusqu'à 8h30 au plus tard et les départs à partir de 12h. Le jardin d'enfants est ouvert sur les 38 semaines scolaires. Il est fermé durant les vacances scolaires vaudoises et les jours fériés officiels, ainsi que le vendredi de l'Ascension.

### • Ligne pédagogique

Le Jardin d'enfants offre un mode de garde collectif en dehors du milieu familial. Le projet pédagogique est basé sur une pédagogie active où le jeu et l'expérimentation ont une place importante. L'équipe pédagogique veille au développement harmonieux de chaque enfant, ainsi qu'à l'intégration progressive des lois et des règles de la collectivité.

Une version plus détaillée du projet pédagogique est disponible en téléchargement sur le site internet.

### • Finance d'inscription et admission

La finance d'inscription est de CHF 100.- par enfant et par année scolaire.

Les inscriptions sont prises en compte dès réception de la fiche dûment remplie et signée. Elles sont traitées selon les priorités suivantes :

1. Enfants déjà inscrits l'année précédente
2. Fratrie des enfants déjà inscrits
3. Enfants domiciliés dans la commune d'Echandens
4. Autres enfants

### • Contrat

Un contrat est envoyé par mail, suite à la réception de la fiche d'inscription ainsi que de la feuille de secours correctement remplies.

Le contrat signé doit être renvoyé dans les 20 jours et les frais d'inscriptions payés. Passé ce délai, la place ne pourra pas être réservée.

### • Tarifs (été 2025)

Le tarif annuel se calcule sur 10 mois, de septembre à juin (38 semaines).

Tarif de dépannage : CHF 50.- par matinée.

Matinées par semaine	1	2	3	4	5
Tarif mensuel (CHF)	190.-	380.-	570.-	760.-	950.-

## • Paiement des factures

Durant la période de garde (10 mois), le paiement se fait de votre propre initiative au plus tard le 5 du mois. Aucune facture n'est envoyée par le jardin d'enfants. En cas de retard de paiement, des frais de rappel et de recouvrement sont à votre charge.

Veuillez prendre note que si vous effectuez votre versement en espèces auprès d'un guichet postal, vous devez ajouter les frais (CHF 3.-) liés à ce type de paiement à votre facture mensuelle.

Coordonnées bancaires pour le paiement des factures mensuelles ou semestrielles.

Banque Migros SA, 8010 Zurich, BIC/ Swift : MIGRCHZZXXX  
IBAN : CH42 0840 1000 0655 2412 8  
Association « Vers Luisants »  
Route de la Gare 4, 1026 Echandens

## • Fin de contrat ou résiliation

Une résiliation en cours d'année doit être annoncée à l'avance par écrit au minimum 3 mois pour la fin d'un mois.

## • Vie pratique au sein de la structure

Les enfants viennent au jardin d'enfants avec un sac contenant :

- ✓ Une paire de pantoufles avec le prénom de l'enfant.
- ✓ Des habits de rechange.
- ✓ Des couches en réserve pour les enfants qui font l'apprentissage de la propreté.
- ✓ Un doudou, pattes ou autres objets transitionnels.

## • Doudous

Les doudous sont les bienvenus !

## • Collations

Les collations sont comprises dans le prix. Elles sont composées de fruits, de légumes crus ainsi que de féculents sous forme de biscuits, de pain, de cake, de crêpes etc...  
Nous privilégions les produits locaux et faits maison.

## • Absences et maladie

Les parents sont priés d'avertir dès que possible la directrice par téléphone, message ou mail si leur enfant est absent ou malade. Une absence ne peut pas être compensée par une présence un autre jour. Le ou les jours d'absence ne sont pas remboursés.

Un enfant présentant de la température ou une maladie contagieuse ne pourra pas être admis au jardin d'enfants.

En cas de fièvre, maladie subite ou accident survenu au cours de la matinée au jardin d'enfant, la directrice avertit les parents ou une personne indiquée dans le « formulaire de santé ». Une personne doit être joignable à tout moment durant le temps de présence de l'enfant au jardin d'enfants et pouvoir venir le chercher dans les meilleurs délais.

## • Allergies

Il est très important d'avertir la directrice à tout moment de l'année si l'enfant souffre d'une allergie alimentaire ou d'une autre allergie (asthme, rhume des foins, piqures d'abeille etc...).

- **Urgence**

En cas d'urgence, les parents délèguent à la directrice la responsabilité de faire appel au 144. Ils s'engagent à prendre en charge les frais de transport en ambulance et les soins d'urgence prodigués par des professionnels de la santé à leurs enfants.

- **Assurances**

Le jardin d'enfants « Vers Luisants » décline toute responsabilité en cas de perte, de vol, de salissure ou de dommage sur les vêtements ainsi qu'en cas de détérioration d'objets de valeur portés ou apportés par l'enfant.

Chaque parent est tenu d'avoir une assurance maladie et accident ainsi qu'une assurance RC privée. Les dégâts et les détériorations causées par un enfant peuvent être facturées aux parents.

- **Sorties**

Des sorties sont prévues durant l'année. Elles seront mises au programme selon la météo. Les déplacements se font à pied ou en transports en communs.

- **Photos et vidéos**

Votre enfant peut être pris en photo ou en vidéo pour un usage strictement réservé au jardin d'enfants « Vers Luisants » comme par exemple une soirée parents, l'envoi de cartes postales où pour un article dans le journal d'Echandens. Concernant ce droit à l'image, votre accord est demandé sur le formulaire de demande d'inscription.

Fait à Echandens, le 28.01.2025